

ces noms. On a pu les perdre, et le rapport est si vague qu'il est impossible de les retrouver. Lorsque nous avons commencé cette discussion, j'ai essayé de dire que M. Lumsden devrait s'entendre avec M. Smith et le secrétaire pour préparer et mettre au dossier une liste des noms de ceux qu'il a critiqués.

M. LENNOX.—Non, pas maintenant.

M. WILSON.—Puisque nous proposons une enquête, vous y objectez-vous maintenant?

M. MACDONALD.—M. Lumsden connaît les hommes en qui il a perdu confiance ou il ne les connaît pas. Qu'il s'entende avec M. Smith et qu'ensemble ils donnent au secrétaire les noms de ceux qu'il a en vue. Quant au rapport dans lequel il nous a donné tous les témoignages reçus par les arbitres, je pense qu'il ne devrait pas être mis complètement au dossier, si ce ne sont les parties de ce rapport qui peuvent être utiles.

M. LENNOX.—C'est-à-dire les parties qu'il pense pouvoir être utiles?

M. MACDONALD.—Oui, donnez-nous les parties essentielles. Alors nous essayerons de préciser les dépositions qui ont été faites.

M. WILSON.—M. Crothers semble avoir cru que je m'objecte à avoir un aviseur légal ici, un juge d'instruction, si je puis me servir de cette expression. Ce n'est pas du tout mon idée. D'honorables messieurs semblent oublier quel est notre mandat, quels sont nos devoirs, quelle est notre juridiction, et le champ de cette enquête. La première personne qui est venue devant nous est M. Lumsden. Nous lui demandons s'il veut un aviseur légal ou non. Il dit non, il n'en désire pas. Je ne connais pas de tribunal ayant le droit de forcer un parti qui n'en veut pas à prendre un avocat. Je ne pense pas que nous ayons le droit d'en nommer un seul.

M. LENNOX.—Oui, nous l'avons.

M. WILSON.—Je serais charmé d'avoir un peu plus de renseignements à ce sujet. Je crois que le comité peut demander au gouvernement de nommer un avocat.

M. LENNOX.—C'est bien cela.

M. WILSON.—Et moi pour un je serais charmé si une demande de ce genre était faite. Je ne sais pas quelle est la proposition que mon savant ami va faire, mais je vais en quelques minutes vous amener autant d'avocats que vous en désirez—c'est ce que je dis au public—et je serais heureux d'en voir la salle remplie; mais lorsqu'un avocat demande à venir devant ce comité nous avons le droit de lui demander qui il représente. C'est tout ce que je désire—exactement comme mon savant ami M. Crothers, qui était très anxieux, quelques minutes auparavant, de savoir qui mon savant ami M. Smith représentait. Mais je m'objecte à ce que des hommes de loi viennent ici devant nous nous dire "c'est moi qui suis l'aviseur public". Cela c'est trop fort.

M. MACDONALD.—Si nous traitons la question préliminaire de savoir comment régler la difficulté relative aux noms. M. Lumsden, si vous vous entendiez avec M. Smith?

M. LENNOX.—J'étais sur le point de dire quelque chose lorsque vous avez parlé avant moi.

M. SMITH.—Que M. Lumsden s'entende avec M. Crothers et voie s'il peut les fournir.

Le PRÉSIDENT.—Non, cela ne peut se faire.

M. LENNOX.—M. Lumsden nous a donné les noms de ceux avec qui il est venu en contact. Il a dit que s'étant rendu sur les endroits où on travaillait il a rencontré certains travaux montrant à l'évidence que la classification y avait été mal faite. Il n'a aucune confiance dans les hommes qui ont fait la classification, quels qu'ils aient été. Maintenant, la Commission connaît parfaitement bien chacun des ingénieurs qu'elle a employés, elle en a la liste. Elle a un dossier contenant toutes les classifications qu'elle a reçues. Ces classifications se rapportent à certaines stations, et elle peut savoir par le dossier le temps où elles ont été reçues, c'est-à-dire le mois où elles ont été reçues, et elle connaît quel ingénieur était employé à telle station et à telle